



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dégâts probablement imputables au fongicide fluopyram dans le vignoble vaudois: contre-expertise

Le Conseil d'Etat prélève un montant de 70'000 francs sur le fonds de prévoyance pour les risques non assurables pour financer l'évaluation des dégâts engendrés selon toute vraisemblance par l'utilisation d'un fongicide, et permettre ainsi à la viticulture vaudoise de sauvegarder ses intérêts.

Pour la deuxième année consécutive, des dégâts importants sont apparus dans le vignoble vaudois lors de la formation des grappes. Un faisceau d'indices laisse supposer que le fongicide à large spectre, avec la nouvelle matière active systémique fluopyram de l'entreprise Bayer, en est responsable. Les travaux visant à établir le lien scientifique entre cette matière active et les dégâts constatés dans le vignoble sont actuellement conduits par la Confédération (Agroscope) et les services cantonaux de l'agriculture. Bien que le lien ne soit pas encore établi, l'entreprise Bayer déconseille désormais son usage, et l'Office fédéral de l'agriculture a retiré l'homologation pour ce fongicide en viticulture.

Une enquête menée début juillet par le Service cantonal de l'agriculture (SAGR) auprès de l'ensemble des vignerons vaudois évalue ces dégâts à hauteur de 10% de la récolte. Sans tenir compte des pertes commerciales, le manque à gagner pour la viticulture vaudoise pourrait se monter à quelques 40 millions de francs pour l'année 2015. A noter que 90% de la vendange n'est pas touché, ce qui laisse présager une vendange 2015 qui permettra d'approvisionner le marché.

Devant l'étendue des pertes probables, qui surviennent après deux années de faibles récoltes notamment dues à la grêle, le SAGR encourage les viticulteurs à engager leur propre expertise, indépendamment de celle menée par l'entreprise Bayer. Il leur est pour cela conseillé de recourir aux experts de la coopérative suisse grêle, l'Etat prenant en charge les frais en résultant. Le coût de cette contre-expertise est estimé à 70'000 francs pour l'ensemble du vignoble vaudois, prélevés sur le fonds de prévoyance pour les risques non assurables.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juillet 2015

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 02 ; Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture, 079 372 82 32